



Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail de Centrale (CHSCT-C)

9 juin 2021

Compte-rendu

Représentants des personnels FO :

N. PAGNIEZ et M-C. KERAMBELLEC.

La séance du CHSCT-C s'est tenue le 9 juin 2021 en présence de l'ensemble des organisations syndicales (OS) et sous la présidence du Président du CHSCT-C. Cette réunion avait lieu à la fois en présentiel et en audio. **Il est à noter que les interventions des personnes en présentiel étaient pratiquement inaudibles pour les personnes en audio, ce qui est regrettable pour un suivi correct des débats !**

Compte-tenu de l'audioconférence sanitaire du 8 juin dernier, il est décidé collégalement de ne pas tenir la cellule de veille COVID prévue le 10 juin.

FO fait remarquer qu'il est important, en ce jour d'assouplissement des consignes gouvernementales et du retour progressif des agents en présentiel, de maintenir les gestes barrières, à la fois dans les bâtiments et au niveau des espaces de restauration.

Un tableau récapitulatif des signalements vus en CHSCT sera transmis aux OS tous les 6 mois. Le prochain envoi est prévu pour la séance du 6 juillet. Sur les délais d'envois des documents de travail, parfois trop courts pour un examen suffisant par les OS, SRH3 reconnaît qu'il n'est pas toujours aisé de les respecter, surtout compte-tenu de la fréquence des CHSCT toutes les 3 semaines.

Approbation des procès-verbaux des 8 et 27 novembre 2019 :

Ceux-ci sont approuvés, à l'unanimité, par l'ensemble des représentants des personnels.

Points d'actualité :

- **Situation sanitaire :**

Compte-tenu de la reprise progressive des agents en présentiel, les bâtiments nécessitaient une visite de SEP2 afin de s'assurer que l'ensemble des moyens de prévention mis en œuvre (affichage notamment) sont toujours présents. Une *check-list* a été élaborée et sert de base à toutes ces vérifications ou mises à jour. **Il sera proposé aux OS de faire une visite d'un bâtiment afin de s'assurer de la bonne en prise en compte des consignes sanitaires.**

Un point sera fait, lors du prochain CHSCT le 6 juillet, sur les côtés positifs et négatifs de la reprise en présentiel dans une ou deux directions ou services.

FO se dit favorable à la proposition de visite d'un bâtiment ainsi qu'à la présentation sur la reprise en présentiel lors d'un prochain CHSCT.

FO fait état de la situation des agents du Centre PMF qui effectuent une semaine de télétravail et une semaine en présentiel depuis le début de la pandémie. La hiérarchie leur a indiqué qu'ils devaient reprendre le 14 juin en semaine entière. Alors que la reprise en présentiel devait être progressive, FO s'interroge sur cette décision et demande à l'administration de revoir sa position au principe de l'équité avec les autres services.

- Suivi du déménagement de la DGE :

SEP2 fait un point sur les aménagements et réaménagements réalisés, en cours ou à venir. Le rythme d'activité reste très soutenu. 2 500 agents seront conduits à déménager en 2021.

FO demande en quoi consistent les espaces « Agile » dans le cadre du projet DGFIP sur Necker. Comment sont-ils agencés ?

SEP2 indique que le projet INFINOE permet à plusieurs agents de la DGFIP de se réunir dans un espace « Agile » pour travailler en équipe projet à un travail collaboratif.

Le sujet du déménagement de la DGE a été évoqué lors du précédent CHSCT. Les amendements faits par les OS ont été pris en compte. On se situe dans un projet de regroupement de la totalité des agents de la DGE sur les sites de Bercy et Chevaleret. 3 phases sont prévues :

- **1^{ère} phase** : installation du SEN à Necker suite au déménagement du Guichet des entreprises et de l'Agence du numérique. Ce projet est globalement terminé. Des ajustements ont été réalisés sur le mobilier et les espaces collectifs.
- **2^{ème} phase** : projet en cours. Il consiste à transférer le SG, le STCAS et le SCIDE à Chevaleret. Projet conduit avec une démarche proche de la phase 1, à savoir un objectif de modernisation des espaces de travail. Le micro-zoning a été réalisé en mars-avril. Les ergonomes sont intervenus. On est dans la phase travaux. Les agents vont commencer à déménager jusqu'en juillet. Un dispositif de télétravail a été mis en place avec mise à disposition de bureaux de passage.
- **3^{ème} phase** : installation du service de l'industrie et des services rattachés à la DG. Un début d'échange a eu lieu pour préparer le micro-zoning sur Colbert et Vauban. Le déménagement est prévu entre l'été et le dernier trimestre 2021.

Des services resteront sur Ivry en raison de leurs spécificités en termes de sûreté : le CCED et le SBDU. Les espaces seront réaménagés, les travaux ont déjà débuté.

Les services de SRH1 rejoindront l'Atrium ainsi que le CNOCP. La MICAF rejoindra le site de la Place d'Italie. Le GEN et le HTLF rejoindront Ivry.

La DGE précise qu'une approche participative associant les agents a été réalisée avec plusieurs initiatives : enquête permettant de recenser leurs préférences en termes d'aménagement de bureau, désignation de volontaires en tant que référents-déménagement, visites permettant de concevoir des aménagements collectifs.

FO fait état de la sécurité des agents avec les parois vitrées mises en place. Il s'agit d'un sujet récurrent relevé par les OS qui n'a pas obtenu de réponse.

L'ergonome indique que deux rapports ont été réalisés. La problématique des parois vitrées est courante. Le véritable sujet est en lien avec la densification de l'espace. Un point de vigilance a été porté entre la capacité d'absorption et la nécessité de laisser de la visibilité sur une équipe pour permettre la circulation de l'information.

La DGE fait état de 4 grandes thématiques :

- **Les territoires d'équipes** : des travaux ont été réalisés en termes d'isolation phonique et d'organisation en présentiel et distanciel. Une charte de vie collective est en projet. Des box ont été installés pour permettre aux agents de s'isoler. L'administration réfléchit à une organisation cible en matière de télétravail.
- **Le positionnement des postes de travail** : des aménagements ont été réalisés suite aux remarques formulées par les agents et aux préconisations des ergonomes.
- **La luminosité** : les bureaux du 7^{ème} étage sont en 2^{ème} jour et le choix a été fait d'installer des parois vitrées afin de capter la luminosité des bureaux qui se situent en face d'eux.
- **Les écarts de superficie dans les premiers micro-zoning** : le cloisonnement de certains bureaux a été revu pour une répartition plus équitable. Cela n'a pas toujours été possible compte-tenu des contraintes bâtimementaires.

SEP2 revient sur la notion de sécurité des parois vitrées. Un temps de discussion aura lieu en cellule de veille avec l'ISST afin de voir les préconisations spécifiques à prendre en compte dans ce type d'espace. Il y a moins de parois vitrées dans la phase 3. Les problèmes d'acoustique peuvent être liés à des montages de cloisons nécessitant des ajustements à la marge. Il y a deux types de cloisons vitrées : celles sur circulation et celles à l'intérieur des locaux qui séparent des territoires d'équipe.

La **DGE** précise que la charte de vie collective n'est pas encore finalisée. Il convient d'attendre le retour sur site des agents pour l'ajuster. Ce document sera diffusé aux OS. Le choix des espaces de travail ouverts au SEN relèvent d'une décision collective des agents.

Présentation des PAP :

- **ANC :**

Risques liés à l'activité physique avec la manutention de charges et **risques liés au travail sur écran**. La salle de réunion sera équipée en audio et visio. Le nombre d'agents indiqué (19) est celui arrêté au 31/12/20, 2 départs ont eu lieu depuis. Les agents ont été invités à revenir 1 jour par semaine afin de rompre l'isolement et la rupture du collectif. Des contacts téléphoniques ont eu lieu et des réunions sont prévues avec les agents sur site. Des écrans supplémentaires ont été fournis aux agents mais il n'a pas été possible de répondre favorablement aux demandes de fauteuil.

Vote du CHSCT :

Pour : CFDT 2 titulaires, SUD 2 titulaires, FO 1 titulaire, CGT 1 titulaire, UNSA 1 titulaire

- **CGEFI :**

Risque psychosocial de niveau A lié à l'anxiété des agents quant à l'incertitude de l'avenir du service. Beaucoup de départ à la retraite ont eu lieu depuis 2013-2014. Une diminution de 100 agents a entraîné la répartition des dossiers en cours sur les agents encore en fonction. La cheffe de service a souhaité rassurer les agents sur le devenir du service.

FO fait état du sujet préoccupant des vibrations au 6^{ème} étage du bâtiment d'Ivry.

Le CGEFI précise qu'une enquête a été réalisée par une entreprise mais il n'a pas été possible de déterminer la cause réelle de ces vibrations qui existent néanmoins.

Risque lié à l'utilisation de véhicules : il y a un manque de place dans le parking. Les véhicules ventouses ont été retirés mais il demeure toujours des incivilités, notamment sur les places PMR. Un rappel de bonnes pratiques sera adressé aux agents par le biais du gestionnaire des bâtiments.

Risque lié au port d'armes : les agents des douanes bénéficient d'une formation et de consignes particulières pour veiller à l'attention à porter à leur arme.

Vote du CHSCT :

Abstention : CFDT 2 titulaires, SUD 2 titulaires, FO 1 titulaire, CGT 1 titulaire, UNSA 1 titulaire

- **Médiateur :**

Sur les 15 personnes du service, les 2/3 sont localisés à Caen. 13 personnes sont en télétravail. **Risques liés au travail sur écran. Risque lié à l'utilisation d'un véhicule pour une personne à mobilité réduite.** Le dispositif (PAM) retenu présente des inconvénients (avance des frais par l'agente et pénalités en cas d'annulation). Il a été rappelé au prestataire qu'il devait prévenir les personnes concernées en cas de modification des horaires de passage. Des contacts avec la CRIPH et le service PAM sont réguliers à ce sujet.

FO demande si les agents sont équipés de deux écrans pour le télétravail et si l'agent reconnu comme vulnérable par le Médecin de prévention a pu bénéficier d'un fauteuil pour le télétravail.

Le Médiateur précise que tous les agents sont en double écran en télétravail et apprécient ce mode de fonctionnement. 2 personnes ont été reconnues par la Médecine de prévention comme vulnérables. L'une est partie à la retraite, l'autre est toujours en poste et a pu bénéficier d'un fauteuil spécifique pour son télétravail. Pour son travail au bureau, la personne n'a pas souhaité la mise à disposition d'un fauteuil spécifique, le sien lui convenant parfaitement.

Lors du dernier exercice d'évacuation, la personne à mobilité réduite a signalé sa présence via le téléphone dédié mais le pompier ne s'est pas présenté. Cette situation n'est pas acceptable. Il s'est avéré après expertise que le téléphone était défectueux.

Vote du CHSCT :

Pour : SUD 2 titulaires, FO 1 titulaire, CGT 1 titulaire, UNSA 1 titulaire

Abstention : CFDT 2 titulaires

- **CIE :**

C'est un petit service de 6 personnes où il n'y a pas de problématiques spécifiques. Le service a déménagé par deux fois.

Risque psychosocial d'exigence de travail suite au départ de 2 chargés de missions, la charge de travail restante est importante pour le chargé de mission encore en poste. L'arrivée de deux chargés de mission en septembre devrait permettre de réguler ce risque et d'avoir une concertation commune quant aux aménagements de bureau à prévoir.

FO demande si les écrans fournis aux agents sont de même dimension afin d'éviter un risque visuel.

Les agents ont été équipés en double écran à la satisfaction de chacun mais le 1^{er} est un écran de portable, le second étant un grand écran. Les agents en télétravail ont utilisé le grand écran comme écran unique et s'en sont déclarés satisfaits.

Vote du CHSCT :

Pour : CFDT 2 titulaires, SUD 2 titulaires, FO 1 titulaire, CGT 1 titulaire, UNSA 1 titulaire

Réorganisation informatique des services centraux de la DGFIP :

Afin de pouvoir prendre en compte les exigences des usagers et avoir une meilleure qualité de fonctionnement, l'organisation des services informatiques dans les services centraux de la DGFIP a été modifiée. Un SCN portant toute l'activité de développement avec 21 sous-structures a été mis en place. En matière de communication, la DGFIP s'est appuyée sur dialogue avec les OS. Plusieurs instances ont été organisées. Un accompagnement a été réalisé par l'encadrement avec des réunions plénières. Les agents garderont les mêmes missions, soit de MOA (maîtrise d'ouvrage), soit de MOE (maîtrise d'œuvre). Même chose pour les missions transverses. Il n'y a pas de délocalisation. La hiérarchie se tient à la disposition des agents.

FO fait état de la problématique des outils partagés, en particulier pour les équipes éclatées entre plusieurs directions ou services (outils Venezia, Service Managers, serveurs et répertoires partagés). Il y a également un risque de perte de l'historique de mémoire des applications.

La DGFIP indique, qu'après le vote sur la réorganisation au dernier CTSCR, les chefs de structures ont été désignés et ont été chargé de prendre contact avec les futurs agents pour recueillir les questions. Des organigrammes nominatifs ont été établis et seront publiés sur l'Intranet Ulysse.

Concernant les sujets opérationnels (répertoires partagés, outils de travail...), la DGFIP y travaille avec les bureaux transverses. Une préfiguration fonctionnelle sera mise en place pour identifier tous les sujets.

Le prochain CTSCR abordera le point d'avancement de cette nouvelle organisation. Une fiche sera transmise aux OS en amont de cette instance.

Sur la question relative à la méthode Agile, la DGFIP souhaite l'utiliser uniquement lorsqu'elle est adaptée au projet, par exemple lorsqu'il y a une interface avec l'utilisateur. Par contre, elle n'est pas adaptée lorsqu'il s'agit d'une application avec un nombre important de calculs. On fait appel dans ce cas à un prestataire extérieur. Des formations existent et permettent d'accompagner les agents.

Le rapprochement MOA et MOE va permettre l'unification du pilotage et va faciliter la mise en place de cette méthode qui sera déployée au cas par cas.

Il n'y a pas de risque de perte de connaissance de l'historique car il y a autant de personnes qu'auparavant. Les missions sont conservées. La nouvelle organisation n'introduit pas de risque supplémentaire.

L'objectif de cette réorganisation est de permettre à certaines décisions d'être prises au niveau opérationnel lorsque cela est possible.

Concernant la durée de vie de la direction, un projet a un début et une fin. A ce jour, les directions de projet portent sur une durée de vie assez longue. Un GT spécifique aura lieu sur ce sujet (SSI/SRH).

La réorganisation ne crée pas en elle-même de charge de travail nouvelle et il n'y aura pas d'effectifs supplémentaires.

La DGFIP ne partage pas l'expression des OS quant au recours systématique aux prestataires. Les projets sont traités prioritairement en interne et si cela le nécessite, on fait appel à un prestataire extérieur.

[Examen des registres SST pour la période du 1/5/21 au 31/5/21 :](#)

Deux observations : l'une portant sur le dysfonctionnement du distributeur de savon dans les toilettes hommes du bâtiment Condorcet, l'autre portant sur le bruit occasionné dans la cour intérieure (derrière la cantine) qui fait terrasse du bâtiment de Noisy-le-Grand Le Montaigne.

Prochain CHSCT-C le 6 juillet 2021 au matin